

Napoléon, une aura assombrie par tant de griefs

Avec l'annonce des commémorations du bicentenaire de la mort de l'empereur, ses décisions de rétablir l'esclavage et de reléguer les femmes à un rôle inférieur dans le Code civil sont venues s'opposer à la mémoire de ceux qui ne veulent voir qu'un incroyable dirigeant.

MATHIEU COLINET

Les commémorations du bicentenaire de la mort de Napoléon ont démontré que l'homme restait en France un personnage polémique. En Belgique, la perspective de ces événements n'a sans doute pas provoqué les mêmes remous. Il n'empêche, on sait aussi y être sévère par rapport à l'action de l'empereur et se souvenir, dans les milieux antiracistes ou féministes notamment, de deux griefs majeurs : la réintroduction de l'esclavage, abolie quelques années plus tôt, et le Code civil napoléonien, puissant couvercle qu'il a placé au-dessus de l'égalité hommes-femmes.

« Au cœur de la révolution française, des voix se sont exprimées en faveur de l'égalité hommes-femmes », affirme Els Flour, archiviste au Centre d'archives et de recherches pour l'histoire des femmes (Carhif). « Celles-ci n'étaient pas forcément nombreuses mais elles existaient. Force est de constater que cette radicalité-là, eu égard à l'époque, a complètement été évacuée du Code civil napoléonien. Cette évacuation n'a pas eu lieu en une fois mais au fil des versions successives, je dirais : les premières en élaboration étaient ainsi moins conservatrices. Dans celle qui a fini par émerger, les femmes sont placées dans une position d'infériorité beaucoup plus marquée, que le mouvement féministe a tenté de combattre dès le XIX^e siècle. »

« Encore fort présent »

Pour Diane Bernard, professeure de philosophie du droit (Université Saint-Louis) et membre du collectif Fem@Law, le code napoléonien a eu une puissante emprise : « L'héritage de Napoléon est encore fort présent. Certes, depuis 1804, le Code civil napoléonien a été corrigé, mais il reste teinté d'un modèle patriarcal. L'expression "bon père de famille", dont nous n'avons défait notre droit civil qu'en avril dernier, en était une illustration symbolique. Au moment de son apparition, par l'effort de codification qu'elle représente, l'entreprise napoléonienne sonne comme un véritable progrès en termes de prévisibilité du droit. En termes de contenu, c'est évidemment autre chose. »

Diane Bernard note que le Code civil aurait pu faire l'objet d'un vaste remaniement au moment de la naissance de la Belgique. « Mais il ne va pas être remis en question par les nouvelles institutions belges. C'est dire la force d'une emprise qui ne va diminuer que très progressivement. A ce sujet, il ne faut pas oublier que l'égalité parentale (entre mère et père) n'a été instaurée qu'en 1970, que les femmes mariées ont été considérées comme mineures sur le plan juridique jusqu'en 1972, que, jusqu'en 1976, elles n'avaient pas le droit en Belgique d'ouvrir un compte bancaire sans l'accord de leur mari. »

Un personnage « schizophrène »

La décision de Napoléon de rétablir l'esclavage ne semble pas davantage avoir la rédemption de l'histoire aux yeux de

beaucoup.

C'est le cas notamment d'Aymar Nyezezi Bisoka, professeur de sciences politiques à l'UMons, qui balaie l'argument selon lequel cette réintroduction peut être comprise dans le contexte de son époque et fait du coup de la Révolution française une césure dans le déroulé de l'histoire.

« En réalité, la question est plutôt de savoir comment Napoléon a été possible dans la période qui fut la sienne », explique-t-il. « Une époque directement inspirée des Lumières, époque où on est en train de sortir de l'obscurantisme, où l'ambition de modernité et de progrès

s'impose, où l'on pense en termes de "mieux-être" pour l'humain. En ce sens, on se trompe lorsqu'on dit que Napoléon est l'homme de son temps alors que l'esclavage est à l'opposé de la modernité, bien qu'il soit guidé par des raisons économiques et par une volonté de grandeur. Cette modernité-là est ambivalente et Napoléon apparaît d'une certaine façon comme schizophrène. Deux cents ans plus tard, si l'Empire a disparu, on voit que l'idée de grandeur et de puissance a encore beaucoup d'influence dans les politiques des Etats occidentaux. »

L'éclairage de Jean Tulard sur trois controverses napoléoniennes



© BELGA

Il est, dit-on, le pape des études napoléoniennes. Jean Tulard est l'historien qui a rendu Napoléon à la science et à la critique dès les années 60. Jusque-là, explique-t-il, sa vie et son œuvre étaient traitées « sous un angle soit anecdotique, soit agressif ». Tulard va les remettre sur le métier à l'occasion de nombreux travaux où la nuance reste la première exigence. Chaque nouvelle polémique portant sur l'empereur des Français le conduit à rappeler qu'il importe de juger les hommes et leurs actes dans le contexte de leur époque. Son *Dictionnaire Napoléon* est un incontournable de la période. P.M.A.

Pourquoi il a rétabli l'esclavage

Par le décret-loi du 30 Floréal An X (20 mai 1802), Napoléon Bonaparte rétablit l'esclavage. Par pragmatisme, dans le souci de stabiliser les colonies françaises, explique Jean Tulard. « Je vous rappelle que la Déclaration des droits de l'Homme date de 1789, mais que la Convention ne va abolir l'esclavage qu'en 1794, quand elle n'a plus pu faire autrement face aux insurrections qui ont éclaté en Guadeloupe au nom de la liberté. La Révolution abolit donc tardivement l'esclavage à la Guadeloupe et à Saint-Domingue. Bonaparte arrive au pouvoir en 1802 et signe la paix d'Amiens qui conduit les Anglais à restituer la Martinique à la France. Or, les Anglais n'y ont pas aboli l'esclavage, là pas plus qu'ailleurs. Bonaparte se trouve donc dans une situation où l'esclavage a été aboli (en Guadeloupe) et maintenu (en Martinique). Dans la première, il y a eu des troubles. Dans la seconde, tout est calme. Le Sénat, gardien de la Constitution, fait valoir qu'il ne peut y avoir deux statuts dans les colonies. Par ailleurs, il y a nécessité de remettre en route l'économie coloniale, de produire ce sucre que les Français attendent. Bonaparte rétablit l'esclavage de façon pragmatique, non idéologique. Il est le disciple de l'abbé Raynal, l'auteur d'un grand livre condamnant la colonisation et l'esclavage. Napoléon Bonaparte va ainsi s'émouvoir sur la condition d'un esclave à Sainte-Hélène. »

« Le rétablissement de l'esclavage ne suscitait pas de réaction en France », poursuit l'historien. « D'autant qu'il est partout : Washington a des esclaves, les Anglais, les Hollandais, les Etats barbaresques, tous ont des esclaves. Partout l'esclavage apparaît comme une condition normale, comme dans la Rome antique. » P.M.A.

Pourquoi il n'est pas (vraiment) antiféministe

En 1804, le code civil de Napoléon inscrit l'infériorité des femmes dans la loi. Longtemps, elles resteront privées de droits juridiques, soumises à l'autorité du père et du mari. La faute à la Révolution, dit Jean Tulard. « Le code civil n'est pas favorable aux femmes, qui sont placées dans une condition inférieure. Mais cette situation date de la Révolution. À l'époque, il y a eu un mouvement féministe emmené par Olympe de Gouges. Robespierre la fait arrêter et le Tribunal révolutionnaire la fait guillotiner. Napoléon n'a fait guillotiner aucune femme. De nouveau, il faut replacer les choses dans le contexte de l'époque. Il en ressort que Napoléon est moins antiféministe que ne l'a été le Comité de salut public. » Dans la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791), Olympe de Gouges exigeait la pleine assimilation légale, politique et sociale des femmes sur le modèle de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (1789). P.M.A.

Pourquoi il n'est pas

Il n'y a pas eu de camps de concentration, ni de génocide, ni d'exterminations sous Napoléon, insiste Jean Tulard. « C'est la guerre incessante qui a fait de Napoléon une sorte d'Attila. A tort. Lors des campagnes de 1805, 1806 et 1809, ce sont à chaque fois les puissances adversaires poussées par l'Angleterre qui ont déclaré la guerre pour abattre la France révolutionnaire. En 1812, la campagne de Russie sera la réplique à la menace du tsar sur le duché de Varsovie. » « Il n'y a qu'une seule faute chez Napoléon et elle est impardonnable : l'Espagne », poursuit l'historien. « C'est en Espagne que Napoléon perd tout. Il est aveuglé par sa puissance et sa réussite. »

la légende « A Sainte-Hélène »

ENTRETIEN
PASCAL MARTIN

Sainte-Hélène est la dernière bataille que livre Napoléon, mais c'est aussi sa grande victoire, aime répéter Jean Tulard. Car c'est sur cette île battue par les vents atlantiques où il termine sa vie en exil sous la surveillance de l'Angleterre que l'empereur déchu va peaufiner sa légende. Elle perdure deux cents ans après sa mort.

Il y a d'abord une légende noire...

Lorsqu'il arrive sur l'île de Sainte-Hélène en 1815, Napoléon est proscrit, déchu. Sa légende noire en effet l'accable. Il a quitté la France comme l'Ogre de Corse. Il est Néron, Attila. Mais à Sainte-Hélène, il va fonder une autre légende. La bataille se déroule en trois plans. D'abord, Napoléon aggrave les conditions mêmes de sa captivité, volontairement, en expliquant que « si Jésus n'était pas mort sur la croix, il ne serait pas Dieu ». Il se déclare le martyr de tyrans. Il se transforme ainsi en Prométhée sur un rocher, exposé à toutes les vicissitudes. Lui qui a dormi à l'Es-

